

Gérard Deltell
Député de Chauveau
Chef du deuxième groupe d'opposition

Québec, le 1 février 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Fusion de l'Action démocratique du Québec et de la Coalition Avenir Québec

Monsieur le Président,

Le 22 janvier 2012, les membres de l'Action démocratique du Québec ont entériné une entente de principe en vue d'une fusion entre notre parti et un nouveau parti politique sur la scène québécoise, la Coalition Avenir Québec. Le 13 février 2012, nous aviserons le Directeur général des élections du Québec de cette décision avec le dépôt des documents requis.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation très particulière pour laquelle nous ne pouvons trouver aucun précédent. Comme vous avez déjà pu le constater, le deuxième groupe d'opposition s'agrandit et souhaite maintenant compter neuf députés.

Je tiens d'abord à vous préciser que les députés membres du deuxième groupe d'opposition ne quittent pas ce groupe officiellement reconnu par l'Assemblée nationale. C'est le parti de l'Action démocratique du Québec qui fusionne avec la Coalition Avenir Québec, et non les députés, qui forment le groupe parlementaire. Au contraire, les députés indépendants des Chutes-de-la-Chaudière et de La Peltre réintègrent le deuxième groupe d'opposition qu'ils ont quitté le 6 novembre 2009. De plus, notre aile parlementaire accueillera désormais trois autres députés indépendants, soient les députés de Blainville, de Deux-Montagnes et de La Prairie, ce qui portera à neuf le nombre d'élus au sein de ce groupe.

Par la présente, nous vous demandons de reconnaître que les cinq députés susnommés se greffent à une aile parlementaire déjà reconnue dont on en change l'affiliation pour tenir compte de sa fusion avec la Coalition Avenir Québec, et d'ajuster les temps de parole et les moyens à la disposition de ce groupe reconnu. L'Action démocratique du Québec se fusionne donc au sein d'une coalition, et 6 des 9 députés du deuxième groupe d'opposition ont fait l'objet d'une reconnaissance en 2009 pour toute la présente législature.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-9318
Télécopieur : 418 528-9479

Adresse de circonscription
359, rue Racine
Québec (Québec) G2B 1E9
Téléphone : 418 842-3330
Télécopieur : 418 842-6444

Courriel : gdelteil-chau@assnat.qc.ca

DIR. PRES. 17 FEB 12 14:05

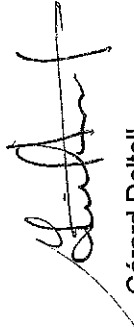
28

Il ne fait aucun doute à notre esprit qu'à la suite de sa fusion avec la Coalition Avenir Québec, le deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale continue de représenter la voix des 531 358 électeurs qui ont accordé leur confiance à ses candidats lors des dernières élections générales. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le Directeur général des élections du Québec reconnaît ce fait indéniable puisqu'il continuera à verser, au représentant officiel de la Coalition, l'allocation annuelle que recevait l'ADQ en vertu des articles 81 et 82 de la Loi électorale. De même que pour ses actifs, le nouveau parti politique devra aussi honorer les passifs de l'ADQ. À notre avis, il va de soi que l'Assemblée nationale agisse dans le même sens que le DGEQ et maintienne les droits et privilèges du deuxième groupe d'opposition, en plus d'en augmenter la portée, afin de nous permettre de bien représenter et de porter la voix des citoyens qui ont fait le choix démocratique de nous appuyer.

Finalement, je porte à votre attention qu'aucun précédent dans notre histoire moderne ne justifierait qu'un groupe parlementaire dûment reconnu perde sa reconnaissance en cours de mandat à la suite d'une fusion avec un nouveau parti politique.

Il est fort probable que vous rendrez votre décision à la reprise des travaux parlementaires le 14 février prochain. En outre, tel que mentionné plus haut, nous aviserons le Directeur général des élections de notre décision le 13 février. Puisque nous sommes d'avis que les droits de l'Action démocratique du Québec doivent se poursuivre dans la Coalition Avenir Québec, nous avons fait coïncider les deux demandes afin qu'il n'y ait pas de "flottement".

Demeurant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Gérard Deltell
Député de Chauveau
Chef du deuxième groupe d'opposition